



La Châtaigneraie

ÉDITION AVRIL 2015

INFO N°134

CALENDRIER DES FÊTES

SAMEDI 25 AVRIL MARCHÉ DE PRINTEMPS PLACE DE LA RÉPUBLIQUE de 8h00 à 14h00 Organisé par le Comité des Fêtes		SAMEDI 20 JUIN FÊTE DE LA MUSIQUE PLACE DE LA RÉPUBLIQUE de 15h00 à 20h00 Organisée par le Comité des Fêtes	
VENDREDI 8 MAI VIDE GRENIER PLACE DES HALLES de 8h00 à 18h00 Organisé par l'AeC		SAMEDI 20 ET DIMANCHE 21 JUIN ACCUEIL DES ALLEMANDS Organisé par le Comité de Jumelage	
DIMANCHE 17 MAI FESTIVAL FOLKLORIQUE SALLE CLEMENCEAU de 9h00 à 18h00 Organisé par les Migailières		SAMEDI 27 JUIN FÊTE DES ÉCOLES PUBLIQUES SITE CLEMENCEAU de 15h00 à 20h00 Organisée par la FCPE	
SAMEDI 23 MAI FÊTE EUROPÉENNE AVENUE G. CLEMENEAU de 10h00 à 18h00 Organisée par l'association LET'S GO et les Jeunes Sapeurs Pompiers		DIMANCHE 12 JUILLET FÊTE DE L'ÉTÉ STADE CLAUDE BÉTARD de 15h00 à 20h00 Organisée par le Comité des Fêtes	
DIMANCHE 31 MAI TOUR DU PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE ÉPREUVE CYCLISTE NATIONALE JUNIOR Organisé par le Vélo Club Pays de La Châtaigneraie		DIMANCHE 6 SEPTEMBRE VIDE GRENIER SITE CLEMENCEAU de 8h00 à 18h00 Organisé par Familles Rurales	
SAMEDI 6 JUIN ET MERCREDI 10 JUIN CONCOURS DE PÉTANQUE ESPACE MICHEL CHAIGNEAU à 13h30 Organisé par l'association la Bocag'aire		DIMANCHE 20 SEPTEMBRE MARCHE DE L'ESPOIR SITE CLEMENCEAU Organisée par Lagem Taaba	
VENDREDI 19 JUIN JOURNÉE PARASOL PLACE DE LA RÉPUBLIQUE de 12h00 à 15h00 Organisée par l'AeC		DIMANCHE 27 SEPTEMBRE MARCHE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE SITE CLEMENCEAU à partir de 7h00 Organisée par l'association ACLMSV85	

LET'S GO : LES JEUNES SAPEURS POMPIERS RENCONTRENT L'EUROPE - 23 mai 2015

La section des Jeunes Sapeurs Pompiers (J.S.P) du Pays de La Châtaigneraie regroupe 5 Centres de Secours dont Vouvant, La Caillière Saint Hilaire, Saint Pierre du Chemin, Mouilleron en Pareds et La Châtaigneraie. En 2015, la section des J.S.P du Pays de La Châtaigneraie fêtera ses 30 ans. A l'occasion de cet anniversaire, cette dernière organisera un grand rassemblement de l'ensemble J.S.P vendéens, soit 23 sections comptabilisant 350 adolescents.

Cette journée se déroulera autour de nombreuses activités techniques et physiques. Au programme : des manœuvres de secourisme, d'incendie, des opérations diverses mais également des parcours sportifs.

La section des JSP du Pays de La Châtaigneraie s'alliera avec l'association LET'S Go de Thouarsais Bouldroux.

La journée se clôturera par un repas dansant à la salle des Silènes sur la commune de La Châtaigneraie.



CINÉMA BALLAD'IMAGE - ESPACE BELLE ÉPINE

Programme consultable sur :
www.la-chataigneraie.fr

Sur le panneau lumineux et à l'Espace Belle Épine

DIVERS

Les rédacteurs de l'info ne sont pas sensés tout connaître. Il appartient donc à chaque organisateur de manifestations d'informer le secrétariat de Mairie.

Pour la prochaine info distribuée en septembre 2015, merci de nous faire connaître vos événements pour octobre, novembre et décembre avant le 15 août 2015.

Des oublis au dernier bulletin 2015 :

- **Kinésithérapeutes**
CHICAN, DEVINEAU
28 bis rue du Châtenay, tél. : 02 51 52 67 51
- **Restaurant de la Boule d'Or**
77 rue de la République, tél. : 02 51 52 71 47

SOMMAIRE

PAGE 1	ÉDITORIAL
PAGE 2	CCAS
PAGE 3	EHPAD BON ACCUEIL
PAGES 4-5	ASSOCIATIONS
PAGES 6-7	CR COMMISSIONS—INFOS COMMUNALES
PAGE 8	MANIFESTATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : CCAS



Historique :

Du bureau de bienfaisance au centre communal d'action sociale. Deux cents ans d'histoire.

Le traitement de la pauvreté et l'aide aux personnes en difficulté ne datent pas d'hier. De la charité chrétienne aux bureaux de bienfaisance, jusqu'aux bureaux d'aide sociale, l'action sociale s'est progressivement organisée.

Le 6 janvier 1986, les bureaux d'aide sociale deviennent les centres communaux d'action sociale, l'Etat leur délègue une compétence globale.

Aujourd'hui, ce sont les CCAS qui aident et soutiennent les plus défavorisés dans un contexte cependant beaucoup plus large d'interventions de développement social local. Ils s'imposent à présent comme un outil politique incontournable de l'action sociale locale. Un Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public communal existant de plein droit à l'échelon local et dont la compétence s'exerce uniquement sur le seul territoire de la commune.

Missions du CCAS à La Châtaigneraie

Le CCAS est administré par un conseil d'administration de 15 membres présidé par le Maire. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.

A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées :

- aides aux familles en difficulté : secours d'urgence, secours remboursable.
- aide au rétablissement du lien social des personnes très défavorisées.

Il travaille en étroite collaboration avec les services sociaux intervenants sur la commune (assistantes sociales du Conseil Général et MSA) le Secours Catholique, les Restos du Cœur, les services de tutelles....

Il gère des équipements et services :

- Le service d'aide à domicile qui permet d'assurer le maintien des personnes dans leur lieu de vie.

- L'EHPAD du Bon Accueil : structure de 72 lits pour personnes âgées dépendantes.

Tous les services développés par le CCAS sont des liens qui permettent le mieux vivre à La Châtaigneraie en rompant l'isolement, la solitude, en partageant des moments de plaisir...

Marie Jeanne BENOIT
Maire adjointe Action sociale



« L'espoir est le pilier du monde » Proverbe africain





SERVICE CCAS

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale



LE SERVICE D'AIDE A DOMICILE

S'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, résidant sur la commune de la Châtaigneraie. Il compte 11 aides à domicile et auxiliaires de vie qui interviennent pour des personnes qui sont :

- **dépendantes** : Besoin d'aide dans les gestes de la vie quotidienne.
- **en perte d'autonomie** : aide et stimulation.
- **en isolement géographique et/ou social** : éloignement de la famille.
- **handicapées physiques ou mentales**



Objectifs

- favoriser le maintien à domicile et prévenir l'isolement
- permettre le droit à l'information
- préserver l'autonomie

LE PORTAGE DE REPAS

Le portage de repas est destiné aux personnes de 60 ans et plus résidant sur la commune de la Châtaigneraie. **7 jours sur 7 en liaisons chaudes**, livraison entre 11 h et 12 h 30. Les repas sont cuisinés à l'EHPAD du « Bon Accueil ». Ils peuvent être adaptés en fonction des régimes.

LES ANIMATIONS

Le CCAS propose des temps d'animations pour rompre l'isolement des personnes âgées de la commune à savoir : Moment de Causette - Animation bibliothèque.

SERVICE DE TRANSPORT POUR ANIMATION

Le CCAS propose aux personnes âgées de la Commune qui souhaitent se rendre le mardi au club du Trait d'Union ou à une animation à l'EHPAD du Bon Accueil, un transport est mis à leur disposition.

SERVICE DE TRANSPORT

Il s'adresse à toutes les personnes de la Commune n'ayant pas de moyen de locomotion. Tous les jeudis après-midi, suivant les demandes, le bus passe au domicile. (2€ par personne)

Responsable du service à la mairie : Amélie GUITTON



photo du personnel absentes Magalie, Valérie

INFOS COMMUNALES

Les feux de jardin : réglementation



Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental (article 84) , qui stipule que **l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est INTERDITE, QUELLE QUE SOIT LA SAISON !**

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit, la solution étant la collecte en **déchèterie** puis le compostage.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque des **solutions d'élimination réglementaires** ont été mises en place.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale.

OSONS LE CIVISME !!!

Et le bruit ? Soyons plus... à en faire moins...

Avec l'arrivée des beaux jours, les travaux de jardinage et de bricolage sont à l'ordre du jour. Les tondeuses à gazon font de nouveau entendre leur « ronronnement », et perceuses, raboteuses, scies... sortent de leur emballage.

N'oublions pas cependant, que tous ces petits travaux momentanés sont susceptibles de causer une gêne pour le voisinage alors il convient de rappeler qu'ils ne peuvent s'effectuer que :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h
et de 14h30 à 19h30

Samedi de 9h à 12h
et de 15h à 19h

Dimanche et tous jours fériés
de 10h à 12h



Parce qu'il est important de se responsabiliser, ensemble préservons nos espaces de vie !

Un geste simple pour préserver nos trottoirs et espaces verts

D
E
J
E
C
T
I
O
N
S



On met la main dans un sac plastique et on le retourne...

...On attrape heureuse création de son chien...



...et on jette le tout dans la poubelle la plus proche. Facile !

C
A
N
I
N
E
S

Panneau d'affichage pour les manifestations

Le premier support d'affichage pour les manifestations est en place, carrefour de la rue De Gaulle et de la Caillette. D'autres seront installés également en bordure de la Rocade Intermarché et du talus du « Coteau Vert ». Un règlement d'affichage est en cours d'élaboration et sera remis à chaque demandeur.



RECENSEMENT CITOYEN

Dans les trois mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour se présenter aux concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du service national d'ANGERS (02.44.01.20.50 ou 20.60)
mail : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr





CR COMMISSIONS

CADRE DE VIE

Fleurissement de notre commune,

Cette année, les couleurs estivales de la Châtaigneraie s'orienteront vers des tons « pastels » en dégradés de rose. En effet, depuis 2 ans, nos agents techniques des espaces verts s'orientent vers un fleurissement varié. Ce fleurissement printanier s'étend sur la commune, grâce aux bulbes qui ne nécessitent aucun entretien particulier. Ainsi vous pouvez voir fleurir des narcisses à divers endroits : carrefour de la Croix Blanche, la grande Chapotière, carrefour de Super U, Champ des Pierres...

Un travail de mise en valeur des arbres a aussi commencé en apportant de la biodiversité à leur pied grâce à des plantations de « vivaces », fleurs durables et pérennes, intéressantes pour la faune et la flore.

La mise en place de techniques alternatives à l'utilisation de produits phyto se poursuit par la mise en œuvre de paillages, semis en pied de mur, gazons fleuris. Des haies vieillissantes et difficiles à entretenir ont également été arrachées, salle Bonseljour, parking de la Sagesse, parc de la Mairie... Une réflexion est en cours pour l'aménagement de ce parc.



TRAVAUX BÂTIMENTS

– Mise en place d'une sous-commission ACCESSIBILITE

Composée de la commission travaux-bâtiments et complétée de plusieurs membres d'associations et partenaires publics, cette sous-commission a pour objectifs de reprendre un diagnostic déjà établi, d'en revoir le contenu et d'étudier sur le terrain les travaux à réaliser pour mise en conformité. Sont concernés les Etablissements Recevant du Public (ERP), publics ou privés non conformes, mais aussi la voirie communale selon un Plan d'accessibilité voirie Espaces Publics déjà étudié. Un agenda d'accessibilité programmé devra être remis au Préfet de la Vendée, avant le 27 septembre 2015.



– Mise en place de la sous-commission ENERGIE

L'objectif de cette sous-commission est d'établir un diagnostic précis sur les consommations d'énergie liées à l'éclairage public, mais aussi à celles des bâtiments communaux. Elle veut ainsi réaliser des économies avec la mise en place de diverses actions. La finalité sera une diminution sensible de la facture énergétique.

- TRAVAUX :

Station d'épuration : un « dégrilleur » vient d'être installé dès l'arrivée du circuit eaux usées afin de permettre l'élimination des gros déchets avant traitement.

Eglise : après expertise par un architecte spécialisé, quelques travaux vont débiter : nettoyage des dalles sur l'ensemble de l'édifice et mise en sécurité des abat-sons.

Peinture routière : l'hiver étant terminé, d'importants travaux de marquage au sol vont débiter courant avril en fonction des conditions climatiques. Ils concerneront : les rues du 11 Novembre, du Puy Gaillard, Gabriel Briand, des Douves, Henriette Bouillaud, Saint Jean, la place des Halles ...

Quelques haies vieillissantes ont été arrachées :

Mille-club, nettoyage du talus
La Chapotière
Le trottoir rue de La République



Divers :

Une laveuse de sol est en cours d'acquisition. D'une largeur de 520 mm, elle va permettre le nettoyage des trottoirs, parvis et complexes sportifs extérieurs.

Un règlement intérieur sur l'utilisation des différentes salles de sport est en cours de rédaction. Il sera remis à l'ensemble des associations utilisatrices, et permettra de rappeler quelques règles importantes sur l'utilisation, l'éclairage, le rangement, le nettoyage...

CONCOURS « paysage de votre commune »



Comme chaque année le CAUE de Vendée organise son concours « Le paysage de votre commune » et à cette occasion, la commission « cadre de vie » souhaite inscrire la commune et présenter des particuliers dans les catégories « maison contemporaine et maison ancienne ».

Ce concours existe pour améliorer le cadre de vie des habitants et rendre agréable la traversée de nos communes en toutes saisons. Le fleurissement est un point parmi d'autres de cet embellissement car il convient de regarder également les arbres, arbustes et l'organisation générale du jardin. C'est pourquoi des jardins bien organisés et parfois peu fleuris sont distingués.

Alors n'hésitez pas à venir vous inscrire en Mairie. Les efforts de chacun méritent d'être mis en avant car ils contribuent à la mise en valeur du cadre de vie de notre commune.

EHPAD BON ACCUEIL

EHPAD BON ACCUEIL

L'EHPAD du « BON ACCUEIL »
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.
Etablissement géré par le C.C.A.S. de La Châtaigneraie.



Maintenir l'autonomie, Entourer, Accompagner...

La Résidence est autorisée pour 72 places.
Une équipe pluridisciplinaire, professionnelle et qualifiée composée de : psychologue, infirmières, aides-soignantes, aides-médecos psychologiques, agents sociaux à vos côtés nuit et jour, 7/7 jours, pour votre confort et votre sécurité.
L'entretien du linge est assuré par l'établissement.
Il est possible de conserver votre médecin, pharmacien, kinésithérapeute, coiffeur, pédicure...



Diverses animations vous sont proposées :

rencontres, sorties extérieures, ateliers divers, lecture, chant, gymnastique douce, jeux de société et de mémoire, etc.

Les logements : un espace privé...

Vous êtes chez vous.
Votre espace privé est meublé à votre convenance avec votre mobilier (sauf le lit).
Vous disposez comme vous le souhaitez de votre lieu de vie et de votre temps.



L'établissement comprend :

- 32 chambres avec salle de bain, douche et wc,
- 32 chambres avec salle d'eau et wc.

Chaque chambre est équipée :

- d'un espace chambre à coucher avec lit médicalisé,
- d'une ligne téléphonique et une prise de télévision,
- d'un système d'appel.



La vie au quotidien : restauration...

Les cuisiniers confectionnent les repas sur place.
Vous prendrez vos repas dans un cadre convivial avec la possibilité d'inviter famille et amis.



Parc...

Espace vert, équipé de bancs en accès libre.

Familles, futurs résidents, venez nous rencontrer, visiter l'établissement. Le meilleur accueil vous sera toujours réservé.

Responsable de l'Etablissement : Mme RICHARD Josiane





ASSOCIATIONS

CONJOINTS SURVIVANTS FAVEC



Association Départementale Des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins

Face au veuvage, ensemble, continuons
N° vert : 08.00.00.50.25.

Cette association départementale a pour buts :

- d'informer les Conjointes Survivants face à une réglementation diverse et complexe,

- les représenter auprès des Pouvoirs Publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable,
- alerter l'opinion et les couples sur les mesures de prévention pour atténuer les conséquences du veuvage,
- aider les Conjointes Survivants à se construire une nouvelle identité après le travail de deuil et à s'assumer seuls : emploi, éducation des enfants, vie quotidienne, éventuellement une formation en plus.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à nous rejoindre afin de faire nombre pour défendre nos acquis.

**Plus nous serons regroupés,
Plus nous serons efficaces**

CAF



Point Accueil CAF—Pôle Santé Multisites
5, place du Docteur Gaborit
85120 – La Châtaigneraie

Un **agent d'accueil** est à votre disposition pour tout ce qui concerne votre dossier de prestations familiales : retrait et dépôt d'imprimés, simulation d'aide au logement, déclaration de changement de situation, explication concernant les modifications de vos droits.

Accueil le lundi de 9h30 à 12h00 et l'après-midi sur rendez-vous de 13h30 à 16h (permanence fermée pendant les vacances scolaires).

Les autres modes de contact :

0810 25 85 10 (0,118 €/minute)

La borne informatique est à disposition au Point d'Accueil Caf de Fontenay le Comte tous les jours aux horaires de permanence.

Le site internet : www.caf.fr

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Permettre à chacun de bien vivre chez soi, c'est le projet de l'ADMR.

Pour qui ?

Tout le monde peut faire appel à l'ADMR : famille, personne handicapée, personne âgée plus ou moins dépendante.

Pour faire quoi ?

- vous aider dans les tâches ménagères, l'entretien du linge et le repassage.
 - vous aider également à la préparation des repas, voire à la prise des repas.
 - vous accompagner dans l'aide à la toilette, le lever, le coucher, la mise de bas de contention...
 - prendre du temps avec vous pour jouer ou se promener.
 - vous accompagner dans vos courses ou les faire pour vous.
- Les aides à domicile peuvent effectuer d'autres missions selon vos besoins.



Les avantages de l'ADMR :

Elle met à votre disposition du personnel formé pour établir un plan d'aide individualisé en fonction de vos besoins. Votre association assure la continuité

DON DU SANG



Les besoins en sang pour les malades sont en constante augmentation dans la région des Pays de La Loire. Nous avons donc besoin de la mobilisation de tous pour y répondre : chacun d'entre nous peut, chaque jour, sauver des vies !

Il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer au sang humain, et la transfusion sanguine est vitale dans le traitement de nombreuses pathologies. Le don de sang est indispensable et irremplaçable pour de nombreux malades.

6 collectes de sang sont organisées en 2015 à la salle des Silènes à La Châtaigneraie de 15h30 à 19h30 :

- Mardi 28 Avril - Mardi 30 Juin - Jeudi 27 Août

- Jeudi 22 Octobre - Mardi 22 Décembre

contact : 02 51 87 86 75

RESTOS DU COEUR



Le centre des Restos du Cœur de La Châtaigneraie, au 60 rue de La République, est ouvert tous les mardis de 10 h à 12 h pour les inscriptions, et l'après-midi de 14 h à 16 h 30 pour la distribution toute l'année.

Ses activités :

- la distribution alimentaire, base des restos,
- la distribution vestimentaire, vêtements pour hommes, femmes et enfants ainsi que chaussures,
- un atelier tricots,
- un atelier cuisine,
- un atelier coiffeur assuré par un professionnel sur rendez-vous.

Les bénévoles du centre assurent également la culture de jardins qui produisent des légumes distribués aux bénéficiaires.

COMMUNIQUÉ DE LA GENDARMERIE : DÉMARCHAGE À DOMICILE

La Gendarmerie met en garde contre le démarchage à domicile. Des faits récents ont démontré une fois encore que les malfaiteurs ciblent plus particulièrement les seniors.

Les démarcheurs se présentent comme des professionnels ou prétendent récolter des fonds pour une association caritative.

La Gendarmerie invite les seniors à la plus grande vigilance



LIGUE CONTRE LE CANCER — aide aux malades du cancer et à leur famille

Elle est destinée aux malades pendant ou après le traitement ainsi qu'à leurs proches. Cette aide comprend :

- des **Ateliers Bien-Être** mis en place dans chaque antenne permettant la pratique d'activités telles que : sophrologie, réflexologie, gym douce, arts plastiques, conseils en diététique, travail sur l'image de soi...
- une **écoute personnalisée**, durant et après l'hospitalisation, par des bénévoles formés,
- un **soutien par une psychologue** grâce à des consultations gratuites, sur RDV, au siège du Comité de Vendée,
- la possibilité de **rencontrer une assistante sociale** afin de prendre en compte les problèmes sociaux ou professionnels liés à la maladie,
- le **concours de bénévoles représentants des usagers** en cas de difficultés survenues lors de l'hospitalisation ou des soins,
- AIDEA—0810 111 101** (6 jours/7), service d'aide en cas de difficultés liées à des emprunts bancaires.



Comité de Vendée de la Ligue Contre le Cancer

Bâtiment Direction Générale, CHD des Oudairies, 85925 LA ROCHE sur YON Tél : 02 51 44 63 28 Ecoute Cancer : 0 810 111 101

E mail : cd85@ligue-cancer.net Site : www.ligue-cancer.net et sur Facebook : www.facebook.com/comite.delavendee

En Vendée : 10 000 adhérents, 240 Bénévoles répartis dans 10 antennes -

Contact à La Châtaigneraie : Mireille Pacteau, Tél. : 02 51 51 65 03

INFOS ASSOCIATIONS

COMITÉ DE JUMELAGE



Le Comité de Jumelage se souvient de
Rosa LIEBLER

Rosa Liebler, présidente du Comité de Jumelage Birkenfeld-Billingshausen avec La Châtaigneraie-La Tardière, est décédée le 19 mars. Une délégation représentant le Comité de Jumelage, les deux municipalités et des amis proches, s'est rendue à ses obsèques. Rosa a pris en 1989 le relais d'Alfred Endres, fondateur du jumelage.

Durant ses 9 années de présidence, elle a mis tout son cœur et toute son énergie dans sa mission de rapprochement entre les communes et d'animation du comité allemand, mission qu'elle a accomplie avec passion. « Le cœur n'a pas de frontière, ton cœur était immense et la chaleur de ton accueil communicative » rappelait Roger Albert, Maire fondateur du Jumelage.

Lors de la venue d'un groupe de Birkenfeld les 21 et 22 juin, la mémoire de Rosa sera évoquée.



SCOM

Collecte des déchets ménagers

Pour toute question sur le service de collecte des déchets ménagers, consultez notre site internet :

www.scom85.fr



Que faire en cas de changement d'adresse ?

Dans tous les cas, pour clôturer votre abonnement à l'ancienne adresse et/ou ouvrir un compte sur votre nouvelle adresse : télécharger le formulaire sur le site ou le demander :

à SCOM est-vendéen 30 place de l'Église 85700 POUZAUGES

Lorsque vous quittez votre logement équipé d'un bac du SCOM :

Laissez le bac à l'adresse quittée, et retournez votre carte d'accès et vos sacs jaunes en déchèterie.



MULTI SERVICE



32 rue Gabriel Briand — La Châtaigneraie

Tél : 02 51 52 62 26 E-mail : mssvdefii@wanadoo.fr

Vous recherchez « un quotidien plus serein..... » ?
Fort de plus de 20 années d'expérience nous vous proposons nos services pour :

L'INTERIEUR de votre MAISON : entretien de la maison, repassage, garde d'enfant de + 3 ans, préparation des repas, aide et livraison de courses, petits travaux de bricolage

L'EXTERIEUR de votre MAISON : entretien des espaces verts, du potager (tonte, taille, débroussaillage, désherbage, bêchage, arrosage...) bricolage, peinture tapisserie, petits travaux de maçonnerie

D'autres services : déménagement, manutention, entretien de la voirie, distribution, aide cantine, aide maternelle en école, garde d'animaux....

Qui peut nous faire appel ?

- des **particuliers** qui veulent avoir du temps libre, qui ne peuvent plus réaliser leurs tâches quotidiennes.

(**déduction fiscale selon la loi en vigueur**)

- des **collectivités locales, associations, établissements privés ou publics, entreprises** pour le remplacement de salarié, un surcroît d'activité.

Vous souhaitez vous impliquer au sein d'une association ?
MULTI SERVICE SUD VENDEE recrute des bénévoles.